



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2019

N° 21 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires  
pour les véhicules de marque Goupil**

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>49</b>	Nomenclature : 1.1.3.1
Membres en exercice .....	<b>49</b>	Numéro : 094-219400686-20190206- Imc128242-DE-1-1
Membres présents .....	<b>32</b>	Date réception : 11 février 2019
Membres excusés et représentés .....	<b>12</b>	
Membres absents non représentés .....	<b>5</b>	
Pour .....	<b>44</b>	
Contre .....	<b>0</b>	
Abstention .....	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote .....	<b>0</b>	

Le 6 février 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 31 janvier 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Étaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Thierry COUSIN, M. Roméo DE AMORIM.

**N° 21**

**OBJET : Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour les véhicules de marque Goupil**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** l'avis de la Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 29 janvier 2019,

**CONSIDERANT QUE :**

La ville possède actuellement vingt véhicules de marque Goupil entretenus par le garage municipal.

En conséquence il convient de conclure, pour l'année 2019, un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules de marque Goupil conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La dévolution de cet accord-cadre sera effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I°, 33, 36, 38 à 44, 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec un montant hors taxes minimum et maximum par période respectivement fixés à : 0 euros et 100 000 euros.

Cet accord-cadre débutera à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 janvier 2020 pour la première période. Il sera reconductible tacitement trois (3) fois maximum par période de douze (12) mois.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du Budget 2019.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules de marque Goupil, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 6 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

**N° 21**

**OBJET : Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour les véhicules de marque Goupil**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en Préfecture  
le 11 février 2019  
et de l'affichage le 13 février 2019  
Le Directeur Général des Services

  
Frédéric ERZEN

LE MAIRE,  
  
Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

